

22^{ème} Tour du Périgord

A travers les Bastides

Villefranche du Périgord

**DIMANCHE
10
juin
2018**



VILLEFRANCHE

4^{ème} manche de la
Coupe de France
Division Nationale 3



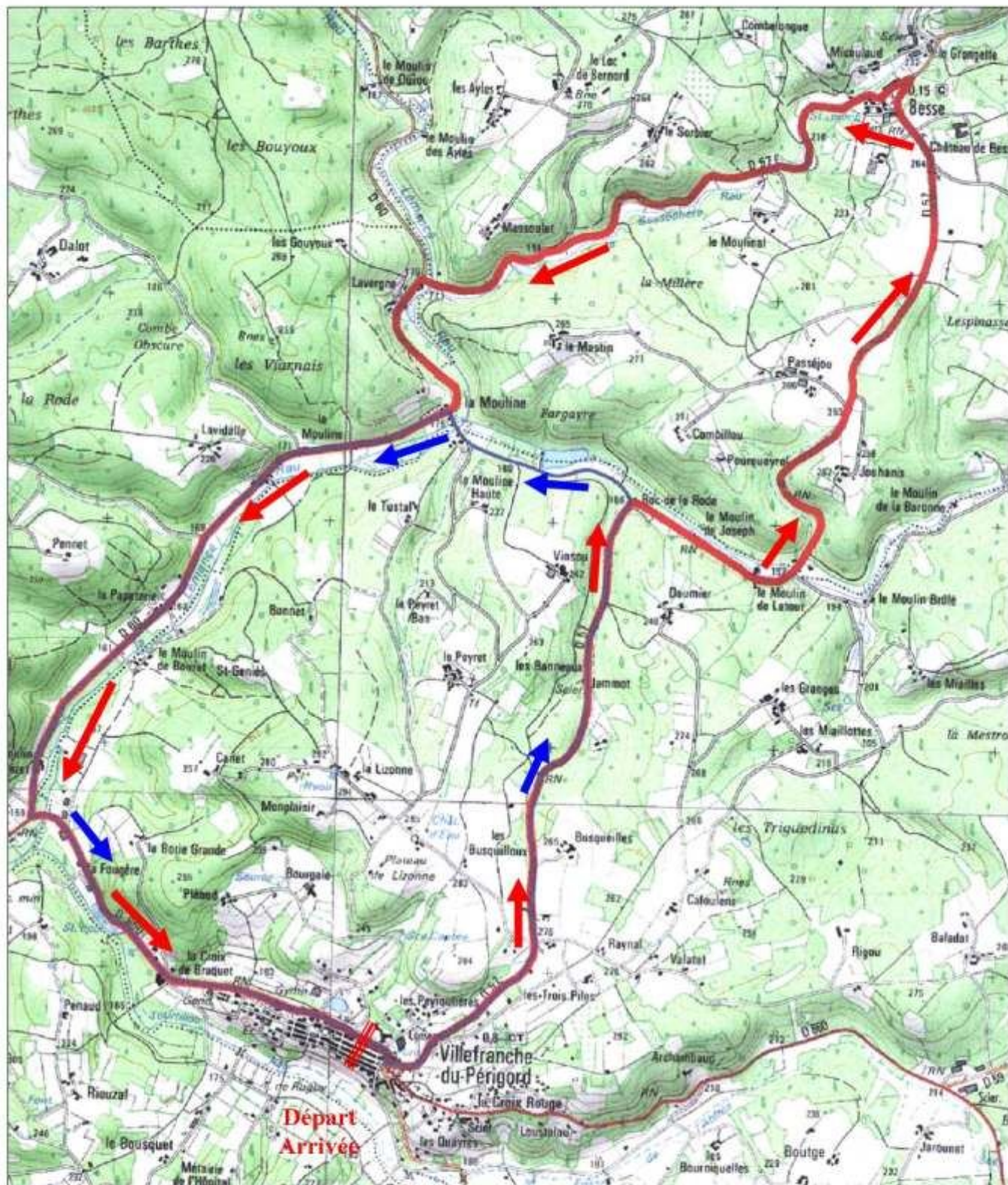
BESSE

13 passages Arrivée Bd Maurial / 154 km

30 EQUIPES - 150 COUREURS Départ 13h15 - 17h00


Organisation: VC MONPAZIEROIS





VILLEFRANCHE DU PERIGORD

10 Juin 2018

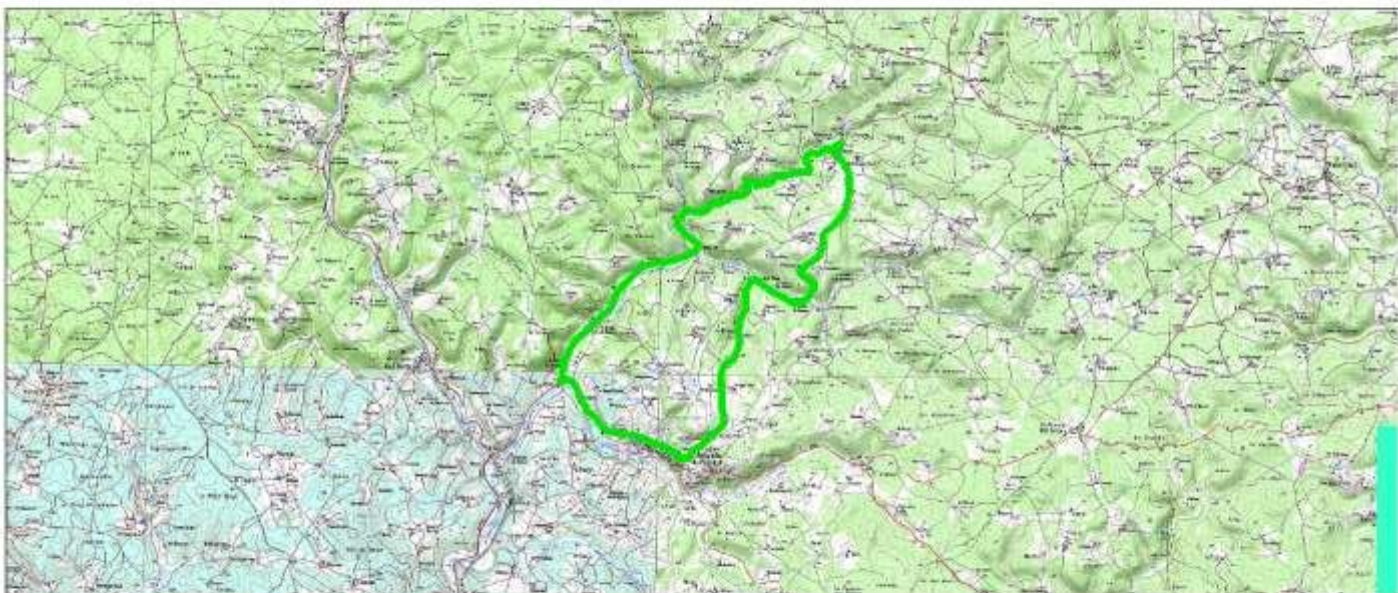
 Grande boucle : 15 km x 6

 Circuit final : 9 km x 7

soit 153 km

Routes	Carrefours	Villes	Challenges	Km	Km restant	Hor. 40Km/h	Hor.42Km/h
D660		Villefranche du Périgord		0	153,4	13:15	13:15
	Carf D660-D57			0,1	153,3	13:15	13:15
D57	Carf D57-D57E	Besse		6,6	146,8	13:24	13:24
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		9,5	143,9	13:29	13:28
D60		La mouline		10,2	143,2	13:30	13:29
D60	Carf D60-D660			13	140,4	13:34	13:33
D660	1er passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MG	15	138,4	13:37	13:36
D57	Carf D57-D57E	Besse		21	132,4	13:46	13:45
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		24,6	128,8	13:51	13:50
D60	Carf D60-D660			28,1	125,3	13:57	13:55
D660	2èm passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MS	30,1	123,3	14:00	13:58
D57	Carf D57-D57E	Besse		36,8	116,6	14:10	14:07
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		39,7	113,7	14:14	14:11
D60	Carf D60-D660			43,2	110,2	14:19	14:16
D660	3èm passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MG	45,2	108,2	14:22	14:19
D57	Carf D57-D57E	Besse		51,9	101,5	14:32	14:29
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		54,8	98,6	14:37	14:33
D60	Carf D60-D660			58,3	95,1	14:42	14:38
D660	4èm passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MS	60,3	93,1	14:45	14:41
D57	Carf D57-D57E	Besse		67	86,4	14:55	14:50
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		69,8	83,6	14:59	14:54
D60	Carf D60-D660			73,4	80	15:05	14:59
D660	5èm passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MG	75,4	78	15:08	15:02
D57	Carf D57-D57E	Besse		82,1	71,3	15:18	15:12
D57E	Carf D57E-D60	Lavergne		84,9	68,5	15:22	15:16
D60	Carf D60-D660			88,5	64,9	15:27	15:21
D660	6èm passage Gd boucle	Villefranche du Périgord	MS	90,5	62,9	15:30	15:24
D660	Carf D660-D57			90,6	62,8	15:30	15:24
D57	Carf D57- CV			93,5	59,9	15:35	15:28
CV	Carf CV-D60	La mouline		94,7	58,7	15:37	15:30
D60	Carf D60-D660			97,5	55,9	15:41	15:34
D660	7èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MG	99,5	53,9	15:44	15:37
D57	Carf D57- CV			102,5	50,9	15:48	15:41
CV	Carf CV-D60	La mouline		103,7	49,7	15:50	15:43
D60	Carf D60-D660			106,5	46,9	15:54	15:47
D660	8èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MS	108,5	44,9	15:57	15:50
D57	Carf D57- CV			111,5	41,9	16:02	15:54
CV	Carf CV-D60	La mouline		112,7	40,7	16:04	15:56
D60	Carf D60-D660			115,5	37,9	16:08	16:00
D660	9èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MG	117,4	36	16:11	16:02
D57	Carf D57- CV			120,4	33	16:15	16:07
CV	Carf CV-D60	La mouline		121,6	31,8	16:17	16:08
D60	Carf D60-D660			124,4	29	16:21	16:12
D660	10èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MS	126,4	27	16:24	16:15
D57	Carf D57- CV			129,4	24	16:29	16:19
CV	Carf CV-D60	La mouline		130,6	22,8	16:30	16:21
D60	Carf D60-D660			133,4	20	16:35	16:25
D660	11èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MG	135,4	18	16:38	16:28
D57	Carf D57- CV			138,4	15	16:42	16:32
CV	Carf CV-D60	La mouline		139,6	13,8	16:44	16:34
D60	Carf D60-D660			142,4	11	16:48	16:38
D660	12èm passage Pt boucle	Villefranche du Périgord	MS	144,4	9	16:51	16:41
D57	Carf D57- CV			147,4	6	16:56	16:45
CV	Carf CV-D60	La mouline		148,6	4,8	16:57	16:47
D60	Carf D60-D660			151,4	2	17:02	16:51
D660	Arrivée	Villefranche du Périgord		153,4	0	17:05	16:54

Tracé : grand circuit-MNT-MNT



Copyright IGN

Distance totale : 15.098 km

Durée estimée : 03:02:54

Montée : 261 m

Moyenne estimée : 5.0 km/h

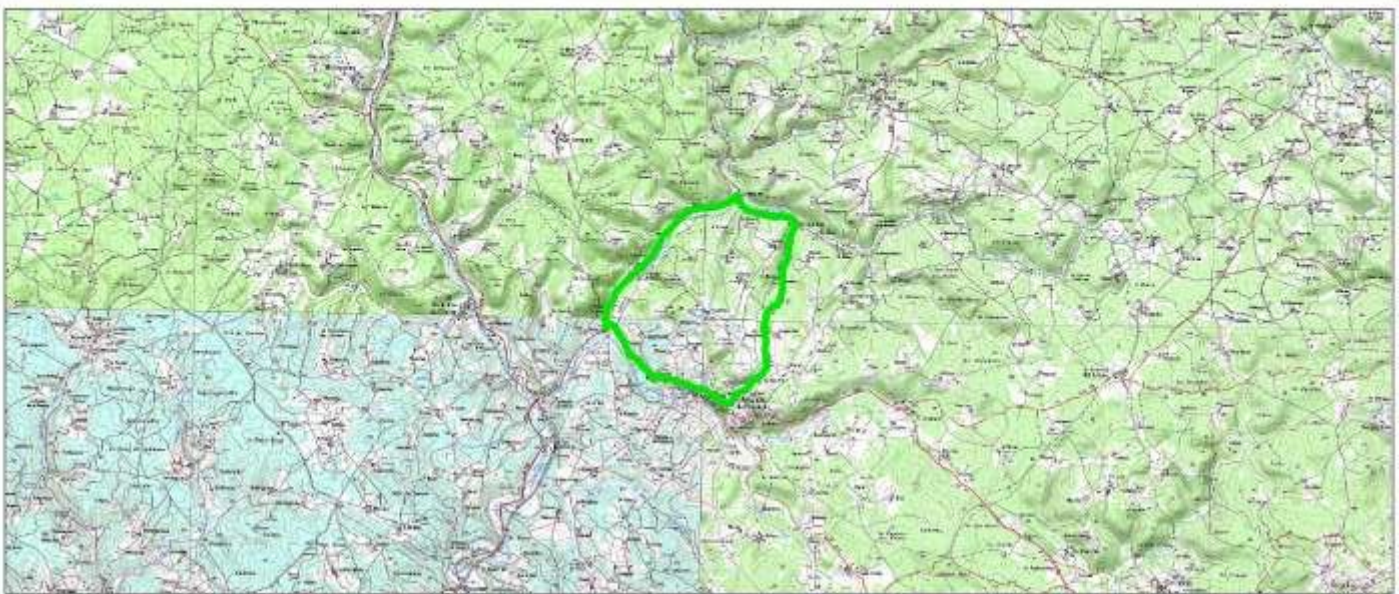
Descente : 261 m

Y Minimum : 156 m

Y Moyen : 207 m

Y Maximum : 268 m

Tracé : petit circuit-MNT



Copyright IGN

Distance totale : 8.982 km

Montée : 135 m

Descente : 135 m

Y Minimum : 156 m

Y Moyen : 195 m

Y Maximum : 267 m

Durée estimée : 01:47:50

Moyenne estimée : 5.0 km/h

PERMANENCES

4^{ème} manche coupe de France de DN3 dimanche 10 juin 2018

SITE VILLEFRANCHE DU PERIGORD

PERMANENCES DEPART

Horaires dimanche 10 juin

9h : Retrait des dossiers pour les équipes, dossards et plaques de cadres, maison du Châtaignier, rue Notre Dame à 50 mètres de la Halle.

11h : Fermeture de la permanence.

11h15 : Réunion des directeurs sportifs salle du cinéma foyer rural face à Halle.

12h15 : Signature des coureurs sous la Halle.

13h00 : Appel des coureurs Boulevard Charles Maurial, à 300 mètres de la ligne d'arrivée, niveau de la dérivation.

13h15 : Départ lancé sortie de Villefranche, Km 0.

16h45 : Cérémonie protocolaire au podium situé sur la ligne d'arrivée.

PERMANENCES ARRIVEE

Classements, restitution plaques de cadres et dossards, salle du conseil mairie, 100 mètres après la ligne d'arrivée.

Contrôle médical mairie.

OFFICIELS ARBITRAGE

Président du jury : Cathy GASTOU

Commissaire 1 : Olivier ROUSSEAU

Commissaire 2 : Patrick VERMEULEN

Juge à l'arrivée : Philippe BESSETTES

Commissaire moto 1 : Stéphane LAVIGNAC

Commissaire moto 2 : Christelle PINEAU

Arbitre Vélo-Club Monpaziérois : Olivier NAUD

Informatique : STS Sport 06.18.01.19.07 à contacter en cas de changement de coureur avant le 25 avril.



En bleu : parking coureurs **En jaune** : parking officiels **En violet** : parking pour Directeurs sportif installation radios (dès que le DS a sa radio, il rejoint le parking coureur, matérialisé en bleu). **En rouge 1** : Départ fictif **En rouge 2** : Départ lancé + classements intermédiaires + arrivée **En vert** : Foyer rural **En orange** : La Halle **En rose** : Office du Tourisme maison du châtaignier **Point rose** après arrivée : Mairie Villefranche

REGLEMENT PARTICULIER 22^{ème} TOUR DU PERIGORD 10 juin 2018

4^{ème} MANCHE DE LA COUPE DE FRANCE de DN3

Site VILLEFRANCHE DU PERIGORD BESSE 24



Article 1. Organisation

L'organisation générale est assurée par le **VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation des **Municipalités de VILLEFRANCHE DU PERIGORD, BESSE.**

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral, Elite Nationale, **classe 3.57. Elle est support de la 4^{ème} manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES DN3 selon le règlement Coupe de France 2018 publié par la FFC.** Elle se déroule sur 153 km, 6 boucles de 15 km et 7 tours de 9 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés DN3. Par équipes composée de 5 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie sans restriction d'âge.

Les clubs devront adresser leurs engagements J-10 avant l'épreuve par internet site de la FFC.

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER. Mail : gjl@wanadoo.fr Tél : **06.85.11.58.76** ou Jean-Marie Delmon **06.86.15.81.48**

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 10 juin de 9h00 à 11h Maison du Châtaignier, rue Notre Dame à 50 mètres de la Halle à Villefranche du Périgord. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 30 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés.**

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h15 salle du cinéma, foyer Rural face à la Halle.**

Article 5. Opération de départ

Le quartier des coureurs où devront stationner les véhicules des équipes et coureurs est situé parkings rive gauche face Boulevard Charles Maurial et parking de la salle des sports. (Voir plan). **Ne pas garer les véhicules techniques et camion atelier de manière fantaisiste... Prière de respecter les lieux.**

La signature des coureurs se fera sous la Halle à partir de 12h15. Appel des coureurs à partir de 13h, Boulevard Charles Maurial. Tous les véhicules techniques devront se trouver à partir de 12 h 45, par ordre au panneau 300 mètres, au niveau de la dérivation d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. Le départ fictif est prévu à 13 h15 au même endroit. Le départ lancé sera donné à la sortie de Villefranche au Km 0.

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs Fréquence 157,4875 MHz. Ils seront distribués place Balès (délimité en violet sur le plan). Dès l'installation les DS reviendront aux parkings coureurs. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 véhicules neutres et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions). Paires de roues à fournir par les équipes pour équiper les véhicules neutres.

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

La zone prévue par l'organisation se trouvera au Croisement D 60/ D660 jusqu'à la flamme rouge.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à gauche avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, (article 2.3.6 du règlement).

Article 11. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

Article 12. Classements, prix, trophées

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 107 €/3

Etabli par l'addition des points obtenus au 2ème, 4ème, 6ème, 8ème, 10ème, 12ème tour sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ères places puis de 2èmes places. En cas de nouvelle égalité, ce sera la place à l'arrivée qui départagera les coureurs ex-aequo.

Un classement du MG 107 €/3 même principe. 1ème, 3ème, 5ème, 7ème, 9ème, 11ème tour.

En cas d'égalité de points, même principe que pour le classement des points chauds.

Trophée au plus combatif.

Trophée au vainqueur du Km 24.

Trophée au lauréat du prix de l'éco-citoyenneté. Ces trophées seront décernés par un jury qui sera composé lors de la permanence. Des primes pourront être mises en compétition.

L'équipe leader de la coupe de France.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) se situeront à la **salle de la Mairie**.

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1^{er} du classement général des points chauds. Le 1^{er} du classement général du meilleur grimpeur. Le plus combatif. Le lauréat du Km 24 et le lauréat du trophée de l'éco-citoyenneté. L'équipe leader de la Coupe de France. **En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.**

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centres de secours Sapeurs-Pompiers de Villefranche situé à 8 km maximum.

Pour les secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Portable composer le 112.

Des vestiaires et douches (Salle des sports) sont à la disposition des coureurs. Les concurrents seront responsables de tout dégât occasionné.

Article 17. Eco responsabilité :

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, mise en place de points de collecte sélective des déchets sur le parcours après mairie sur droite, présence d'un sac poubelle dans chaque dossier remis au directeur sportif, présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.